

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 À 20H00**

Nombre de conseillers : 15
Conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 11 septembre 2019
Date d'affichage : 11 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du onze septembre deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs PÈNE Loïc , GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjoints ;
Madame BROSSEAU Marylène.

Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, DEMINGUET Éric et BRETON Raphaël.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur GESLIN Stéphane a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Installation classée - Société CELIA
- 2°) Devis - Remplacement de portes : Mairie et Salle Polyvalente
- 3°) Réfection des abat-sons - Eglise
- 4°) Devis - obturateur vanne de l'étang
- 5°) Demande de subvention - association AFN
- 6°) Restaurant scolaire- Compte rendu réunion du 13 septembre 2019
- 7°) Droit de préemption - 6 rue Pasteur et 13 rue Louis Letort
- 8°) Achat de matériel

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2019

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

INSTALLATION CLASSEE - Société CELIA - Craon

Monsieur le Maire présente le dossier reçu en mairie concernant la société CELIA de Craon relatif à l'ouverture d'une enquête publique. Cette demande est effectuée en vue d'obtenir la régularisation de sa situation administrative, la mise à jour des modifications

intervenues et l'autorisation d'exploiter de nouvelles installations sur la site implanté route de la Chaussée aux Moines à Craon(53400).

Un avis sera demandé lors du prochain conseil municipal (commencement de l'enquête publique le samedi 21 septembre 2019 au 22 octobre 2019).

DEVIS - Remplacement des portes Mairie et Salle Polyvalente

Monsieur le maire donne lecture des devis reçus de l'entreprise MAB en mairie pour le remplacement de porte à la mairie et à la salle polyvalente.

- devis porte mairie (PVC blanc) : 1 641.71€ HT soit 1 970.05€ TTC. Ce devis est en attente. Il est demandé de le revoir avec une porte PVC vert dans le but d'harmoniser les portes de la mairie.

- devis portes salle polyvalente: proposition portes en menuiserie aluminium couleur gris galet :

↳ porte bar : 4 433.30€ HT

↳ porte vestiaire : 3 092.22€ HT

Devis mis en attente, proposition d'une réunion avec la commission "bâtiments" et les artisans pour faire un point sur la salle polyvalente (problème de fuite...)

2019-080 : RÉFECTION DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE.

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 11 juillet dernier, il avait été exposé que les abat-sons de l'église avaient besoin d'être changer. Des devis ont été déposés, et Monsieur le maire donne lecture des devis de la SARL LORIER et SARL Colorisme.

- réfection des abat-sons : SARL Lorier pour un montant de 11 136€ HT soit 13 363.20€ TTC
- Peinture pour les abat-sons : SARL Colorisme pour un montant de 459.39€ HT soit 551.27€ TTC.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal

- **DONNE** son accord pour la réfection des abat-sons de l'église

- **ACCEPTÉ** le devis de la SARL Lorier pour un montant de 13 363.20€ TTC

- **ACCEPTÉ** le devis de la SARL Colorisme pour un montant de 551.27€ TTC

- **AUTORISE** Monsieur le maire a signé tout document relatif à ce dossier

Réalisation des travaux début janvier 2020.

DEVIS -BILLMAT

Monsieur le maire informe que l'étang communal a une fuite au niveau de la vanne. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Billmat (sur les conseils du bassin de l'oudon), il est proposé deux solutions :

- un obturateur à came pour canalisation pour un montant de 347.69€ HT soit 417.23€ TTC

- un obturateur gonflable pour un montant de 972.32€ HT soit 1 166.78€ TTC.

Après discussion sur ce dossier, ces devis sont mis en attente car il est préférable de revoir le problème sur place et d'essayer de trouver une solution adéquate.

2019-081 : DEMANDE DE SUBVENTION - AFN.

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu en mairie de l'amicale des AFN où il est exposé que les anciens combattants d'Algérie ayant le diplôme de la reconnaissance de la

Nation, n'ont pas reçu la médaille distinctive plus une médaille de la croix du combattant. L'amicale des AFN explique dans ce courrier qu'elle n'a pas suffisamment de trésorerie pour l'achat de ces médailles (35€ TTC unitaire). L'amicale demande d'allouer une subvention exceptionnelle (525€) pour pouvoir décorer les anciens combattants.

Après en avoir discuter, le conseil municipal , à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 525€ à l'amicale des AFN
- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au versement de cette somme par mandat

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire informe qu'une réunion a eu lieu le vendredi 13 septembre à la mairie avec le cabinet d'architectes, Mme PAPIN et M. GLANGETAS pour finaliser le dossier pour le nouvel appel d'offres. Le nombre de lots a été revu à la hausse (14 lots contre initialement 8 lots) afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises de répondre. Des modifications ont été également apportées pour rassurer les entreprises (test d'étanchéité...)

La mise en ligne a été faite le 18 septembre sur la plateforme Médialex et les entreprises ont jusqu'au 14 novembre 2019 - 12 heures pour déposer leur candidature.

2019-082 : DROIT de PRÉEMPTION URBAIN - 6, Rue Pasteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Henri AUBIN, Notaire à CRAON (Mayenne), 21, Promenades Charles de Gaulle, en date du 28 août 2019, concernant la parcelle suivante :

→ section AC n°307, d'une superficie de 283 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de renoncer au Droit de Préemption Urbain dont dispose la Commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Henri AUBIN.

2019-083 : DROIT de PRÉEMPTION URBAIN - 13, Rue Louis Letort

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROE (Mayenne), Route de Congrier, en date du 16 septembre 2019, concernant la parcelle suivante :

→ section AC n°0204, d'une superficie de 635 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

ACHAT DE MATERIEL

Monsieur le maire informe que des poubelles sur la commune sont abîmées et qu'il serait souhaitable de les changer. Des offres de prix pour les poubelles ont été données à savoir 870€ HT pour 3 poubelles et il est proposé, également, pour 700€ HT un lot de 10 tables.

Le conseil municipal est d'accord pour l'achat des poubelles (870€ HT), le lot de 10 tables (700€ HT) et d'ajouter l'achat de 2 diables pour le transport des chaises.

QUESTIONS DIVERSES

● **Marquage au sol** : Il sera demandé un devis aux entreprises "Allo marquage" et "Crepeau" pour budgétiser en 2020.

● **Réseau pluvial** : Réunion prévue mercredi 25 septembre à 14h pour procéder à la reconnaissance du réseau (demande de la Communauté de Communes du Pays de Craon).

● **Adressage** : Réflexion toujours en cours à l'image des autres communes voisines. Monsieur le maire indique qu'il a rencontré la société CIRCET et qu'une armoire sera installée devant chez M. MORILLON, derrière les toilettes sur la placette de l'église. Il serait souhaitable de remettre dans le bulletin un article sur la nécessité de bien élaguer pour le passage de la fibre.

● **Horaire de la mairie** : A compter du 1er octobre 2019 nouvel horaire pour la mairie : ouverture 8h45 à 12h30 / 13h30 à 17h30 tous les jours sauf le mardi après midi fermé au public

● **Presbytère** : Il est envisagé de vendre le presbytère et afin de réfléchir sur cette possibilité, il est proposé de programmer une réunion avec tous les acteurs (M. Chrétien, Mme Béasse, M. Malabry...) pour connaître leurs besoins

● **Voirie** : Passage de Mme REBULARD Charlotte, validation des propositions de travaux concernant la voirie. Demande de M. Vincent GUILLET, revoir le curage des fossés concernant les chemins en pierre de la commune.

● **Bulletin** : Une date est arrêtée pour la préparation du prochain bulletin - commission bulletin : mercredi 2 octobre 2019 à la mairie - 19h.

● **Demande de M. Stéphane GESLIN** : Demande de prêt de 2 chapiteaux (communauté de Communes du Pays de Craon) pour le samedi 19 octobre 2019 pour inauguration de sa nouvelle salle et demande un arrêté interdisant la circulation - rue des diligences.

● M. Damien HENRY signale que le spot du pylône "free" est éteint.

● **Stationnement rue de l'Avenir**: M. Damien HENRY signale un problème de circulation dans la rue de l'avenir lorsque que les voitures sont stationnées sur les 2 côtés de la rue.
- Proposition d'autoriser un seul côté de stationnement, ou bien marquage de place de stationnement en quinconce ou possibilité de mettre des panneaux pour stationnement alterné sur quinzaine. Une rencontre aura lieu pour voir sur place la meilleure solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 17 octobre 2019 à 20h00.
